

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13299

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUA ZAHROU Henda

Date de naissance :

07-12-1991

Adresse :

Résidence Nordin, Immeuble R, 3^e étage,

n°14, Nordin, Casablanca

Tél. :

06 53 98 79 61

Total des frais engagés : 1,000 dh

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

08/07/2023

Date de consultation :

OUA ZAHROU Henda Age:

Nom et prénom du malade :

Enfan

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Conjoint

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at-

médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Dr Mourad ASSAFA

Mlle houda OUAZAHROU

Dr. Mourad ASSAFA
Chirurgien Dentiste
8d. Oum Errabii, Hés Ferdous GH11
Imr 76 Appt 1 - Casablanca
Tél: 05.22.90.21 **



Date du cliché : 24/05/2023

Localisation :

Commentaire :

radio avant ccm sur la 25

Dr. Mourad ASSAFA
Chirurgien Dentiste
8d. Oum Errabbi, Hés Ferdous GH11
Imr 76 Appt 1 - Casablanca
Tél: 05.22.90.21 **

167810 

ACC-13292-10/07/2023

DENTAIRE 

OUAZAHROU HOUDA

Notifié 

10-07-2023 



10-07-2023



Ir l'édition

Ajouter

kontakte [+]

Type	Commentaire
Manuel	ACC D180 CCM 25 S/R RX APRES DR MOURAD ASSAFA

Dr Mourad ASSAFA

Mme houda OUAZAHROU

Dr. Mourad ASSAFA
Chirurgien Dentiste
Ad. Oum Errabbi, Hôp. Ferdous GH11
Imm 76 Appt 1 - Casablanca
tel: 05.22.90.01.52



Date du cliché : 17/08/2023

Localisation :

Commentaire :

radio apres ccc sur la 25

Dr. Mourad ASSAFA
Chirurgien Dentiste
ad.Oum Errabbi, Hôp. Ferdous GH11
Imm 76 Appt 1 - Casablanca
tel: 05.22.90.01.52

Cabinet Dr Assafa Mourad
0522900102

Dr. Mourad ASSAF A
Chirurgien Dentiste
Ad. Oum Errabii, Rés Ferdaous GH11
Imm 76 Appt 1 - Casablanca
tel: 05.22.90.01.02

NOTE D'HONORAIRES D10-8/23

17/08/2023

Madame OUAZAHROU Houda

DATE	Dent	Actes	Code	Cotation	Honoraires
17/08/2023	25	COURONNE CERAMIQUE ZIRCONE	CCC	0	4000

Total :4000.00

la présente note d'honoraire est arrêtée à la somme de : QUATRE MILLE

IF: 40112538

Dr. Mourad ASSAF A
Chirurgien Dentiste
Ad. Oum Errabii, Rés Ferdaous GH11
Imm 76 Appt 1 - Casablanca
tel: 05.22.90.01.02

ICE: 00167653800076